

SUISAinfo

Journal des membres 2.14

SUISA et ses fondations: une contribution sociale et culturelle en faveur des membres et de la vie musicale suisse

Page 4

Prévoyance en faveur des auteurs et des éditeurs, encouragement par la FONDATION SUISA: comment cela fonctionne-t-il?

Pages 8-10

Carte blanche à Isabelle Mili: la musique – langage commun ou émotion individuelle?

Page 15



07 Recherchés: 13 nouveaux membres pour la Commission de Répartition et des œuvres



11 Interrogé: interview avec Urs Schnell à l'occasion des 25 ans de la FONDATION SUISA



14 Affiliés: les nouveaux membres Amadou Diolo et Damien Lager



Rédacteur en chef: Manu Leuenberger (lem)
Comité de rédaction:
Marco Zanotta, Simone Späni, Brigitte Bachmann-Geiser, Isabelle Mili, Vincent Salvadé (vs), Andreas Wegelin (aw), Giorgio Tebaldi (gt), Irène Philipp (ip), Urs Schnell (urs), Marcel Kaufmann (km), Erika Weibel (eri)

Design: www.crafft.ch
Impression: Schellenberg Druck AG, tirage 10000 ex.

SUISA Bellariastrasse 82, Postfach 782, 8038 Zürich, T. +41 44 485 66 66, F. +41 44 482 43 33

SUISA Av. du Grammont 11bis, 1007 Lausanne, T. +41 21 614 32 32, F. +41 21 614 32 42

SUISA Centro San Carlo, Via Soldino 9, 6903 Lugano, T. +41 91 950 08 28, F. +41 91 950 08 29

www.suisa.ch | www.suisablog.ch, publicrelations@suisa.ch

Photos: Davide Gostoli (page de titre/ Amadou Diolo), Juerg Isler (CRO/AG), Hansruedi Weyrich (Urs Schnell), Etienne Bornet (Damien Lager)

Plains feux sur ...

04 SUISA et ses fondations

Interne

06 Nouvelles du Conseil
Compte rendu de la retraite du Conseil

07 Participer à la répartition

Bon à savoir

08 Prévoyance par SUISA:
un résumé
Prévoyance en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA

10 Encouragement culturel par SUISA: un résumé
FONDATION SUISA

FONDATION SUISA

11 «Nous sommes bien ancrés dans le monde musical»
Interview avec Urs Schnell, directeur de la FONDATION SUISA

12 Prix de la FONDATION SUISA
Inscription
Anthologie Swiss Film Music
Annonce

Membres

13 Hommage à Ulrich Alder
Membres décédés

14 Nouveaux membres

Divers

15 Carte blanche à Isabelle Mili

Prochains rendez-vous

16 Switzerland @ jazzahead!, Midem 2015, Call for Projects: Swiss Games 2014/2015, prochains rendez-vous

→ **POUR EN SAVOIR PLUS**
www.suisablog.ch





«La propriété intellectuelle peut aussi combler les manques d'une prévoyance professionnelle souvent insuffisante pour les créateurs.»

Chers membres,

Ce nouveau numéro de votre magazine est consacré aux fondations créées par SUISA. Souvent, le grand public ne fait pas la différence entre la FONDATION SUISA et la coopérative de gestion des droits d'auteur. C'est la preuve qu'il existe des liens étroits entre les deux, sur lesquels il convient d'insister; mais c'est aussi la démonstration que les différences entre ces organismes méritent d'être plus largement expliquées. Parfois, le besoin d'information concerne d'ailleurs l'existence-même des institutions. Bien que souvent confondue avec la société de gestion, la FONDATION SUISA est connue de la scène musicale suisse, de par les subventions qu'elle accorde et les prix qu'elle délivre. Mais peut-on en dire autant de la Fondation de prévoyance sociale en faveur des auteurs et éditeurs? Même parmi les membres de SUISA, bon nombre n'en ont jamais entendu parler.

D'après la loi, l'affectation d'une partie des droits d'auteur à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles nécessite l'approbation de l'assemblée générale des sociétés de gestion. Ce sont donc les auteurs et les éditeurs eux-mêmes qui décident d'utiliser une partie de leurs revenus à de telles fins. Il s'agit d'un bel exemple d'abandon de droits individuels au profit de la collectivité des créateurs. A juste titre, certains mettront en avant le concept de solidarité...

Les fondations créées par SUISA sont donc financées par le droit d'auteur. Non, celui-ci ne sert pas seulement à rendre les riches encore plus riches. Il est aussi un moyen d'améliorer les conditions-cadre de la scène musicale suisse. En cette période de restrictions budgétaires pour les pouvoirs publics, il est bon de rappeler que la propriété intellectuelle est à l'origine de subventions purement privées, rendues possibles par les auteurs et éditeurs eux-mêmes; et qu'elle peut aussi combler les manques d'une prévoyance professionnelle souvent insuffisante pour les créateurs. Un tel rappel contribue à renforcer la légitimité sociale du droit d'auteur, à l'heure où il est remis en cause.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Vincent Salvadé

SUISA et ses fondations

L'activité de SUISA ne consiste pas uniquement à se charger de la gestion collective incombant à une société de gestion, à savoir l'encaissement de redevances en lien avec les licences – en cas d'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur – et le versement de ces montants aux auteurs et éditeurs. SUISA assume également une tâche sociale au service des membres ainsi qu'une tâche culturelle pour le développement de la vie musicale en Suisse. SUISA gère deux fondations à cet effet, en leur donnant chaque année les moyens nécessaires à leurs activités.



Financée par la FONDATION SUISA, la Tour des sons de l'arteplage de Bienne fut un emblème sonore de l'exposition nationale Expo.02.

La **Fondation en faveur des auteurs et éditeurs** existe depuis 1941. Elle aide les membres de SUISA à obtenir une rente de vieillesse. Cette rente est définie comme un revenu assuré et le principe est que les recettes provenant des décomptes SUISA soient garanties pour l'auteur à l'âge de la retraite. Si les recettes provenant de l'utilisation de ses œuvres viennent à diminuer, par exemple en raison d'une baisse du nombre d'exécutions, la Fondation garantit le paiement d'un montant fixe. Ce montant – appelé «revenu déterminant» dans le règlement – est calculé en prenant en considération la moyenne des décomptes relatifs aux exécutions et émissions constatés durant les années de sociétariat. Dans le cas des éditeurs, une contribution est versée à l'institution de prévoyance de la maison d'édition, en faveur de son personnel.

La **FONDATION SUISA** fut fondée il y a 25 ans, en 1989. Elle a pour but d'encourager la création musicale suisse et sa diffusion en Suisse et à l'étranger. Pour ce faire, elle apporte un soutien à des projets présentés par des auteurs, interprètes ou éditeurs; elle est présente avec un stand collectif suisse lors de salons internationaux tels que Midem, WOMEX, jazzahead!, Classical:NEXT, entre autres. Elle décerne chaque année lors du Festival international du film de Locarno un Prix de musique de film; elle remet également chaque année le Prix de la FONDATION SUISA à un auteur ou un éditeur, dans un genre musical à chaque fois différent.

Financement durable de tâches sociales et culturelles

Les deux fondations bénéficient d'un financement assuré par SUISA au moyen d'une déduction sur l'ensemble des décomptes établis en lien avec les droits d'exécution et les droits d'émission en Suisse et au Liechtenstein. 7,5% (en 2013 CHF 7,3

millions) sont ainsi destinés à la Fondation en faveur des auteurs et éditeurs, 2,5% (CHF 2,4 millions) à la FONDATION SUISA. Ce système a été décidé par nos membres – les sociétaires – lors de l'Assemblée générale 2001. Au plan international, cette déduction figure dans les contrats

«Les fondations assument une fonction sociale et culturelle et font ainsi de SUISA et du système de la gestion collective une institution durable au service de la vie musicale suisse.»

de représentation réciproque conclus avec les sociétés-sœurs. La déduction en faveur des fondations est ainsi également effectuée sur les décomptes relatifs à l'exécution de musique étrangère en Suisse. Dans ces conditions, les musiciens et éditeurs de l'étranger apportent eux aussi un soutien à la création musicale et à la prévoyance-vieillesse en faveur de leurs collègues de Suisse. Ce fonctionnement tient compte du fait que des conditions-cadres propices doivent être mises en place dans un pays pour que la création musicale et l'écoute de musique puissent s'y développer avec succès. Les deux fondations de SUISA assument donc une tâche sociale et culturelle et contribuent à ce que SUISA et le système de la gestion collective des droits d'auteurs constituent une institution durable au service de la vie musicale suisse.

.....
Texte: Andreas Wegelin

Nouvelles du Conseil

Le Conseil de SUISA s'est réuni le 18 juin, le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2014 pour trois séances ordinaires. Vous trouvez ci-après une présentation des sujets traités.

Armonia: SUISA va adhérer à l'alliance Armonia. Il s'agit là d'une plateforme commune réunissant des sociétés de gestion de France (SACEM), Espagne (SGAE), Italie (SIAE), Belgique (SABAM) et Hongrie (Artisjus). Le but de l'alliance est de proposer des licences de manière groupée dans le domaine en ligne, pour des utilisations dans toute l'Europe. L'adhésion de SUISA à Armonia va contribuer à renforcer le répertoire suisse et devrait permettre de négocier de meilleures conditions avec les prestataires, grâce à une plus grande force sur le marché, du fait d'une action en commun.

Règlement d'organisation: en réponse à une suggestion de membres (SMECA), le Conseil a adapté le règlement d'organisa-

tion. Le règlement énonce désormais clairement une pratique existante concernant les activités annexes des membres de la Direction: de telles activités nécessitent un accord d'une délégation du Conseil.

FONDATION SUISA: une limitation de la durée de mandat pour les membres du Conseil de fondation a été inscrite dans l'Acte de fondation. Le Conseil de fondation de la FONDATION SUISA est élu par le Conseil de SUISA. Désormais, les personnes élues peuvent être actives durant au maximum 4 périodes de 4 ans au sein du Conseil de la FONDATION SUISA.

Analyse des coûts: un rapport de révision du Contrôle fédéral des finances recommande à notre autorité de surveillance, l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), la réalisation d'une analyse des coûts auprès des sociétés de gestion. Le Conseil a pris connaissance des travaux préparatoires en vue de l'analyse et accueille favorablement, sur le principe, la possibilité de vérifier les

coûts de la gestion collective et de les identifier de manière encore meilleure.

Services aux membres dans le domaine en ligne: le Conseil a pris connaissance avec satisfaction du fait que la mise en œuvre de la nouvelle stratégie informatique produit de premiers résultats visibles publiquement. Ainsi, le décompte principal de juin 2014 a pu être présenté avec succès sous une forme renouvelée, après avoir été programmé dans le cadre de la nouvelle architecture cible. Les applications «mainframe» encore en fonction vont être progressivement remplacées d'ici fin 2015. Elles sont remplacées par des plateformes basées sur des solutions Internet correspondant aux standards actuels. Dans ce contexte, les membres auront davantage de possibilités d'accéder en ligne à leur compte, pour consulter leurs données personnelles, leurs œuvres et leurs décomptes.

.....
Texte: Andreas Wegelin et Marco Zanotta

Compte rendu de la retraite du Conseil

Cette année, le Conseil a décidé de se réunir pour une retraite, dont les thèmes étaient les suivants:

- l'identité et les tâches du Conseil de SUISA en tant qu'organe stratégique aux commandes de la coopérative SUISA,
- l'utilisation numérique de musique enregistrée et ses conséquences pour la gestion des droits d'auteur,
- les possibilités d'intervention des membres, notamment en cas de plaintes,
- le rôle du Conseil en ce qui concerne l'élaboration et le développement de la stratégie SUISA jusqu'en 2020.

Les conclusions auxquelles le Conseil est parvenu lors de sa retraite ont été approu-

vées lors de la réunion du Conseil du 1^{er} octobre et communiquées à la Direction:

- Lors de chaque réunion de la Commission O+C (Organisation et communication), le Conseil va se pencher sur un rapport de la Direction relatif aux conflits avec des membres et aux réclamations de membres non réglées dans un certain délai, et décider d'éventuelles mesures à prendre. Au lieu de mettre en place un service de médiation pour les préoccupations des membres, le Conseil renforce ainsi son rôle d'organe de contrôle.
- La Commission du Conseil T+R (Tarifs et répartition) se penchera régulièrement sur le thème de «l'évolution numérique» et obtiendra à chaque fois de la part des

spécialistes internes de SUISA un rapport actuel sur les questions importantes du domaine (p.ex. licences et répartition YouTube, collaboration internationale dans le domaine «licences paneuropéennes pour utilisations de musique en ligne», etc.).

- Les tâches ainsi que la définition du temps de travail du Président seront étudiées et adaptées si nécessaire.
- A l'avenir, le Conseil va continuer à organiser de telles retraites d'une demi-journée, probablement à chaque fois en lien avec la réunion d'automne.

.....
Texte: Andreas Wegelin et Marco Zanotta

Participer à la répartition



Participer aux décisions: la Commission de Répartition et des œuvres accueillera 13 nouveaux membres.

La répartition joue un rôle essentiel pour les sociétaires et mandants de SUISA: qui touche quel montant pour quelle utilisation des œuvres? Les règles de répartition sont proposées par la Commission de Répartition et des œuvres (CRO) de SUISA, et décidées par le Conseil. Dès l'année prochaine, 13 membres de SUISA pourront participer activement à la mise en place de ces règles. Les candidatures pour la CRO sont ouvertes.

Lors de l'Assemblée générale 2015 à Fribourg, 13 nouveaux membres de la Commission de Répartition et des œuvres (CRO) seront élus et pourront ainsi à l'avenir participer de manière directe aux décisions en cas de modifications du Règlement de répartition. Cette situation résulte d'une modification des statuts: les membres de la CRO peuvent être réélus au maximum trois fois. Du fait de cette disposition, 13 des 22 membres actuels ne pourront pas être réélus lors de la prochaine AG.

Condition préalable à toute candidature: seuls les membres de SUISA disposant d'un droit de vote et d'éligibilité peuvent être élus à la Commission. Les (futurs) membres de la Commission doivent bien entendu avoir une grande affinité avec la musique; ils doivent comprendre les effets des décisions actuelles sur l'avenir et ne pas se concentrer uniquement sur leurs propres champs d'activité, mais défendre les intérêts de tous les auteurs et éditeurs. Les membres de la CRO doivent en outre participer aux réunions de la Commission, qui se tiennent deux fois par an et durent à chaque fois une journée. Ces réunions requièrent une bonne préparation de la part des membres, notamment en étudiant les dossiers transmis afin de connaître les sujets qui seront traités.

Genres musicaux, régions, auteurs et éditeurs – un mélange équilibré

Les membres intéressés peuvent déposer leur candidature jusqu'au 7 décembre. Le Conseil de SUISA proposera ensuite des candidats appropriés à l'Assemblée générale. Une composition aussi équilibrée que possible est importante pour le travail de la Commission de Répartition et des œuvres.

Il faut non seulement que de nombreux genres musicaux soient représentés, mais également toutes les régions linguistiques. La Commission doit rassembler à la fois des compositeurs, des éditeurs de musique et des paroliers, et enfin présenter le meilleur mélange possible en termes d'âge et de sexe.

Tâches de la Commission de Répartition et des œuvres

La Commission de Répartition et des œuvres gère essentiellement les changements de répartition fixés par le règlement en la matière. Elle a les attributions suivantes:

- elle examine les dispositions du Règlement de répartition et en contrôle les effets sur les produits de répartition;
- elle présente des propositions au Conseil concernant la modification du Règlement de répartition;
- elle traite en première instance les recours contre les décisions de la Direction concernant la classification des programmes d'émission, la protection des œuvres et les arrangements d'œuvres libres de droits;
- elle a une fonction de conseil lors de décisions concernant des plagats ou des arrangements non autorisés d'œuvres protégées.

Les candidats intéressés sont priés d'envoyer leur candidature avant le dimanche 7 décembre à l'adresse suivante:

SUISA
Christian Poffet
Bellariastrasse 82
CH-8038 Zurich
E-mail: vwk@suisa.ch

.....
Texte: Giorgio Tebaldi

Prévoyance par SUISA: un résumé

Prévoyance en faveur des auteurs et des éditeurs de SUISA

Bases sur lesquelles reposent le système de prévoyance de SUISA

Selon l'art. 48 al. 2 de la LDA, une part du produit de la gestion peut être affectée par SUISA à des fins de prévoyance sociale en faveur de ses membres. SUISA a décidé d'utiliser cette possibilité et a créé la «Fondation de prévoyance en faveur des auteurs et éditeurs de SUISA» (FPAE). Le Règlement de répartition prévoit que 7,5% des recettes provenant des droits d'exécution et d'émission sont attribués à cette Fondation.

Prestations en faveur des auteurs

Les auteurs bénéficiaires touchent un revenu annuel, sous certaines conditions. La base pour le droit à une rente est appelé le «revenu déterminant». Il se calcule en faisant la moyenne des décomptes relatifs aux exécutions et émissions en Suisse et à l'étranger pendant la durée du sociétariat, et ce jusqu'au début de la rente. Si le sociétariat a duré moins de 40 ans, le revenu déterminant est réduit de 1,67% pour chaque année manquante. Ainsi, dans le cas d'un sociétariat ayant duré dix ans, la réduction est de 50%. Le résultat est multiplié par un facteur fixé par le Conseil de fondation. La rente effective correspond à la différence entre le revenu déterminant et le décompte des redevances SUISA durant l'année de référence (juillet à juin).

Pour l'auteur, les conditions suivantes doivent être remplies:

- être âgé de 63 ans révolus (la FPAE contacte les personnes ayant droit à une rente);
- durée minimale du sociétariat: 10 ans;
- moyenne annuelle minimale des dé-

comptes relatifs aux exécutions et émissions de ses œuvres: CHF 250.-.

Rente de veuve/veuf

Une rente de veuve est versée à l'épouse survivante d'un membre décédé. Une telle rente peut également être allouée à une partenaire (sans mariage), si certaines conditions sont remplies: d'une part, la partenaire est héritière des droits d'auteur du membre, d'autre part il est prouvé que pendant au moins les cinq ans précédant son décès, l'auteur décédé a subvenu à l'entretien de sa partenaire. Les veuves sans enfant perçoivent les rentes seulement à partir de leur 50^e anniversaire.

Lorsqu'une femme, en sa qualité d'auteur, a répondu de l'entretien de son mari, le Conseil de fondation peut, sur requête écrite, accorder une rente de veuf. Comme pour la rente de veuve, le partenaire survivant d'une auteure peut obtenir une rente sans qu'il y ait eu mariage. Le revenu déterminant pour veuves et veufs est de 75% du revenu déterminant de l'auteur décédé. Le revenu déterminant est plafonné à CHF 28875.-.

Rentes d'orphelin

Des rentes sont allouées aux enfants d'auteurs décédés, si ces enfants ont moins de 20 ans. Lorsqu'ils sont occupés à plein temps par leur formation professionnelle au-delà de cet âge, ils continuent à bénéficier de rentes d'orphelins jusqu'à l'âge de 25 ans au plus.

Le revenu déterminant pour orphelins est de 50% du revenu déterminant de l'auteur décédé. Le revenu déterminant est plafonné à CHF 19 250.-.

Les revenus déterminants des veuves, des

veufs ou des orphelins ne peuvent, en étant additionnés, dépasser celui des auteurs du fait de l'âge.

Invalidité et coups durs

Celle ou celui qui, en raison d'un accident ou d'une maladie grave, ne peut plus travailler (à 100%), peut demander une rente. La Fondation verse des rentes d'invalidité aux auteurs qui sont frappés d'une invalidité prouvée les empêchant de gagner leur vie de manière suffisante.

Le règlement de la FPAE de SUISA prévoit également la possibilité d'attribuer une aide financière de secours aux auteurs dans le besoin (ou à leurs survivants). Les demandes motivées doivent être adressées à la Fondation.

Prestations en faveur des éditeurs

Pour les éditeurs, les deux conditions suivantes doivent être remplies:

- ils doivent exercer une activité éditoriale en Suisse ou au Liechtenstein et avoir engagé à cet effet du personnel domicilié en Suisse ou au Liechtenstein;
- ils doivent disposer de leur propre institution de prévoyance ayant pour but d'assurer leur personnel (actif dans l'activité éditoriale) contre les conséquences économiques de la vieillesse et de l'invalidité ainsi que d'aider économiquement, en cas de décès, leurs survivants.

Le montant des prestations FPAE à un éditeur se calcule en pourcentages de ses recettes provenant des décomptes SUISA dans le domaine des droits d'exécution et d'émission en Suisse et au Liechtenstein; les prestations dépendent ainsi du



Il n'est pas toujours possible pour un créateur de musique de poursuivre son activité à l'âge de la retraite: la prévoyance professionnelle est importante.

montant des recettes et de la position de l'éditeur (éditeur original ou sous-éditeur).

Activité éditoriale en Suisse ou au Liechtenstein

L'exigence d'une activité éditoriale est remplie par l'adhésion à SUISA en tant que sociétaire ou mandant. Ce qui est décisif, c'est l'engagement de personnel domicilié en Suisse ou au Liechtenstein. L'engagement de personnel peut, dans une configuration minimale, être limité au propriétaire, à des employés à temps partiel ou à un/une collaborateur/-trice ou un/une collaborateur/-trice engagé/e au mandat.

Institutions de prévoyance sociétés

Les éditeurs organisés sous forme de société (SA, sàrl, société en nom collectif, association, fondation) doivent assurer leurs

employés (2^e pilier, LPP). Les montants provenant de la FPAE sont le cas échéant versés sur ce ou ces comptes. S'il n'existe pas de solution 2^e pilier, il faut au moins qu'un pilier 3a existe afin qu'il soit possible de prétendre à des prestations de la FPAE.

Institutions de prévoyance raison individuelle Editeurs en âge de préretraite

A ces personnes, la FPAE verse un montant sur un compte lié. Dans ce contexte, les éditeurs organisés en tant que société sous forme de raison individuelle sont libres de choisir une solution par le 2^e pilier ou par un compte de prévoyance 3a. Du point de vue fiscal, il est préférable d'opter pour une solution par le 2^e pilier, car dans ce cas l'exonération fiscale concerne toutes les contributions, et pas seulement celles allant jusqu'à la limite supérieure légale comme c'est le cas pour le pilier 3a.

Institutions de prévoyance raison individuelle Editeurs en âge de retraite

En principe, les contributions de prévoyance ne peuvent être versées que jusqu'à l'âge ordinaire de départ à la retraite. Si un éditeur travaille au-delà de 65 ans, la législation fédérale prévoit que des contributions peuvent être versées pendant au maximum cinq ans supplémentaires. Les comptes de pilier 2 et/ou 3a peuvent être maintenus, ou de nouveaux peuvent être ouverts. Il faut néanmoins savoir que certains instituts financiers n'offrent pas la possibilité d'ouvrir des comptes de pilier 3a lorsque l'âge ordinaire de la retraite a été atteint.

A partir de 70 ans, il n'est plus possible, dans les conditions actuelles, d'effectuer des versements FPAE.

Texte: Irène Philipp

→ Des informations complémentaires sur la manière de calculer les prestations et le revenu déterminant peuvent être trouvées dans le règlement social sous: www.suisa.ch/prevoyance-auteurs

→ Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez également vous adresser à (auteurs): Claudia Marbach, prévoyance en faveur des auteurs et éditeurs de SUISA, Bellariastrasse 82, Case postale 782, 8038 Zurich, tél. 044 485 66 66, e-mail: claudia.marbach@suisa.ch ou à (éditeurs): editeur@suisa.ch

Encouragement culturel par SUISA: un résumé

FONDATION SUISA

La FONDATION SUISA est une fondation reconnue d'utilité publique issue de la Coopérative des auteurs et éditeurs de musique SUISA.

Créée en 1989, elle est financée grâce à une attribution annuelle provenant de SUISA correspondant à 2,5% des droits d'exécution et d'émission perçus en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein.

Le but de la FONDATION SUISA est l'encouragement de projets ayant un lien avec la création musicale suisse actuelle, avec les priorités présentées ci-après.

→ www.fondation-suisa.ch/fr/fondation/

Elle encourage la musique en soutenant des projets et en collaborant avec d'autres organisations comme Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros ou d'autres fondations, notamment les membres de Swiss Foundations. Par des contacts avec les autorités et certaines institutions de la Confédération et des cantons, la Fondation participe également aux discussions concernant la politique culturelle.

La Fondation est représentée et participe activement au sein d'organisations ayant des tâches concrètes telles que Swiss Music Export, l'association jeunesse + musique, SuisseCulture ou le Conseil Suisse de la Musique. Ce qu'on peut appeler «l'offre» de la Fondation est complétée par de grands projets ayant un rayonnement national tels que le Festival Label Suisse à Lausanne, des expositions au Musée de la communication de Berne ou des collaborations avec la Phonothèque nationale de Lugano.

→ www.fondation-suisa.ch/fr/partenariats/



Les différents prix et bourses constituent un champ d'activité important de la Fondation. Cela inclut des distinctions remises pour des musiques de film et des vidéos-clips, des musiques de jeux vidéo et des compositions de musique électronique, mais également des reconnaissances individuelles pour des prestations particulières dans divers genres musicaux. Depuis 2014, la Fondation décerne tous les deux ans la bourse de Compositeur/-trice en résidence, avec à la clé un montant de CHF 80 000.-. La Fondation dégage des montants assez importants pour différents concours tels que le Concours suisse de musique pour la jeunesse (CSMJ), la Demotapeclinic du Festival m4music, le Festival Swiss Live Talents ou le Prix «Best Swiss Video Clip» dans le cadre des Journées de Soleure.

→ www.fondation-suisa.ch/fr/prix-et-bourses/

Afin que la création musicale suisse dans toute sa richesse dispose également d'une visibilité et de certaines plateformes à l'étranger, la Fondation s'engage à l'échelon européen dans le cadre de différents salons de la musique et de festivals de showcases, comme par exemple le Midem de Cannes, le jazzahead! de Brême, le Classical:NEXT, le WOMEX, etc. En règle générale, la Fondation propose à des conditions avantageuses une place sur un stand collectif

«music made in Switzerland» tenu par elle, ce qui simplifie considérablement pour les créateurs musicaux suisses l'accès au business musical international.

→ www.fondation-suisa.ch/fr/salons-evenements-a-letranger/

En outre, le soutien direct en lien avec des requêtes dans le domaine de la création musicale suisse actuelle constitue un élément important de la mission de la Fondation. Tous les dossiers reçus sont examinés et évalués par la Commission des Requêtes individuelles.

Le soutien peut concerner des projets uniques tels que:

- Concerts/festivals et tournées en Suisse et à l'étranger
- Commandes de composition
- Travaux d'édition
- Musiques de film
- Autres projets ayant un lien avec la création musicale suisse de notre temps

Les demandes doivent être déposées au plus tard trois mois avant le début du projet; les exigences précises sont décrites de manière détaillée sur le site Internet.

En cas de question, les collaborateurs du bureau de Lausanne sont volontiers à votre disposition.

→ Informations détaillées sur la manière de déposer un dossier:
www.fondation-suisa.ch/fr/subventions/

.....
Texte: Urs Schnell

«Nous sommes bien ancrés dans le monde musical»

La FONDATION SUISA existe depuis 25 ans. Nous profitons de cette occasion pour jeter avec le directeur de la Fondation, Urs Schnell, un coup d'œil rétrospectif sur le quart de siècle écoulé et pour se projeter également dans l'avenir de la FONDATION SUISA.

Urs Schnell, sais-tu combien d'albums d'artistes suisses figuraient il y a 25 ans dans le top 20 du hit-parade suisse annuel?

(il rit) Aucune idée. Six?

Un seul groupe, Züri West, avec «Bümpliz-Casablanca». Ces cinq dernières années, entre quatre et huit artistes suisses figuraient dans ce hit-parade.

A ton avis, qu'est-ce qui a changé dans le monde musical suisse depuis 1989?
De nombreuses institutions de soutien à la culture – et pas seulement la FONDATION SUISA – ont professionnalisé leur travail et se sont attachées à placer la musique suisse au centre de leurs préoccupations. A cela s'ajoutent des actions telles que la Charte de la musique suisse, qui a été signée entre les associations musicales et la SSR.

Depuis sa création il y a 25 ans, quel a été le rôle de la FONDATION SUISA dans cette évolution de la musique suisse?

Nous pouvons affirmer que la FONDATION SUISA est la plus importante institution à soutenir exclusivement la musique suisse et à établir des liens vers celle-ci. De ce fait, nous avons encouragé la création musicale suisse de manière significative au cours des 25 années écoulées.

Au cours de ce quart de siècle, le développement d'Internet a profondément



Urs Schnell, directeur de la FONDATION SUISA

modifié le monde de la musique. En quoi cela a-t-il influencé votre action?

Une ouverture a pu être constatée dans différents domaines. En ce qui nous concerne, il faut avouer que la Fondation a été dans un premier temps assez en retrait. Soudain, il devenait évident que nous devons nous présenter sur Internet. Ce fut également une chance, car nous avons ainsi automatiquement abaissé certaines barrières en facilitant la prise de contact avec nous et notamment l'annonce de projets. Internet a également conduit à une plus grande transparence et à une plus grande visibilité. Tout un chacun peut aujourd'hui aisément consulter la liste des projets soutenus, ces informations étant publiées. Dans notre travail, nous ne nous adressons ainsi plus à un cercle plus ou moins connu de personnes, mais au public.

Quels ont été les points forts de ces 25 ans?

La Tour des sons, réalisée en collaboration avec SUISA lors d'Expo.02, a indéniablement constitué un moment fort. Mais en fin de compte, la véritable force réside certainement dans la continuité. Le fait que la

fondation soit plus vivante que jamais après 25 ans est un highlight en soi. Nous sommes bien ancrés dans le monde musical. C'est le résultat du travail d'une équipe, de mes prédécesseurs et des membres du Conseil de Fondation, autant de personnes que je tiens à remercier pour leur action passée et présente en faveur de la Fondation.

Quel chemin la FONDATION SUISA va-t-elle emprunter dans les années à venir?

Notre destinée est fortement liée à celle de SUISA et aux orientations pour lesquelles la coopérative optera. Nous ne devons pas oublier que nous dépendons des recettes de SUISA. (il rit) Nous allons à l'avenir probablement nous concentrer davantage sur certains aspects. Notre action est très large aujourd'hui, des salons aux divers prix en passant par des bourses pour artistes. A l'avenir, nous allons assumer davantage un rôle direct d'intermédiaire, en nous posant la question suivante: «Comment la musique trouve-t-elle son public?» Cela signifie d'une part que nous allons faire de l'encouragement de la relève et des jeunes artistes une priorité. D'autre part, nous allons également concentrer notre énergie sur la question de l'exportation: comment amener la musique suisse vers un public étranger?

Merci pour cette discussion.

.....
Texte/interview: Giorgio Tebaldi



Christoph Trummer, lauréat du Prix de la FONDATION SUISA 2011. Grâce au montant reçu, il a réalisé le projet de CD-livre «Heldelieder», paru en 2014.
www.trummeronline.ch

Prix de la FONDATION SUISA

La FONDATION SUISA met au concours son prix de reconnaissance de CHF 20 000.–. Le Prix est destiné à une compositrice ou un compositeur et/ou parolière ou parolier du domaine de la musique de «variété» et a pour but de récompenser des travaux hors du commun dans ce genre musical.

Les candidates et candidats doivent avoir un lien avec la création musicale suisse actuelle. Une candidature peut être proposée par un tiers. Un jury de spécialistes évaluera les candidatures en se basant sur le règlement en vigueur. Délai d'inscription: 31 janvier 2015.
(km)

→ Le règlement et les informations utiles pour l'inscription se trouvent sur le lien suivant
www.fondation-suisa.ch/prix-de-la-fondation

Anthologie Swiss Film Music

Bonne nouvelle pour les amateurs de musique de film et les passionnés d'histoire du cinéma: l'anthologie «Swiss Film Music 1923–2012», réalisée de manière soignée par des spécialistes du domaine, offre pour la première fois une vue d'ensemble à caractère historique de l'évolution de la musique de film suisse de 1923 à 2012. Ce précieux travail se concrétise par un coffret de trois CD audio, un DVD contenant de petits films et un livre qui propose des textes évoquant la musique et les films sous un angle historique.

L'anthologie est éditée par la FONDATION SUISA. Le directeur artistique est Matthias Spöhr, musicologue et spécialiste des médias. Le coffret «Swiss Film Music 1923–2012» paraît à la fin janvier 2015 aux Editions Chronos et sera disponible dans le commerce.

.....
Texte: Simone Späni

→ Commandes et informations complémentaires:
www.swissfilmmusic.ch



HOMMAGE

Ulrich Alder

9.3.1922 – 24.7.2014



Ulrich Alder, agriculteur et musicien, est né le 9 mars 1922 sur le Strüssler, une petite montagne surplombant Urnäsch en Appenzell et y est décédé le 24 juillet 2014. Alors que tous ses fils eurent la chance de suivre un enseignement musical professionnel, Ueli apprit le violon en imitant son grand-père. Johannes Alder, un des membres fondateurs de la première version du groupe «Streichmusik Alder», ne servit pas seulement de modèle à son petit-fils doué pour la musique, mais il lui offrit également son premier violon. Cela consola un peu le garçon de huit ans qui perdit sa maman prématurément. Le père de famille demanda à sa sœur Josefine de s'occuper de la maisonnée et de l'éducation des quatre enfants encore petits. Cette tante, qui gagnait quelques sous en tant que pianiste d'animation, apprit à Ueli un répertoire traditionnel alors qu'il fréquentait encore l'école. Avec cette musicienne de 18 ans son aînée, le garçon jouait parfois dans des auberges le dimanche après-midi pour deux francs et une collation. Dans les années 40, le violoniste acquit une belle renommée tout d'abord grâce au groupe Edelweiss, puis au sein de la troisième génération des Aldere, avec son cousin Jock, qui savait jouer de tous les instruments à cordes ou à vent, Arthur, le paysan paisible au violoncelle, Erwin, le serrurier plaisantin à la contrebasse, et le légendaire joueur de hackbrett Emil Zimmermann. L'Appenzeller Streichmusik des anciens Alder, qui du fait du décès du violoniste principal fait désormais partie d'un chapitre clos de l'histoire culturelle suisse, a effectué une tournée de

trente concerts aux USA. Le groupe était également apprécié en Amérique du Sud, au Japon et à Taïwan. Mais la formation d'origine aimait par-dessus tout jouer dans sa région, les Rhodes-Extérieures.

Jusqu'à il y a quelques années, celui qu'on appelait le «Giigeli-Ueli» participait encore aux travaux de la ferme, allait chaque jour chercher du bois en hiver, et gardait le troupeau en été, sur l'alpage tout proche. Mais lorsqu'une mélodie lui venait à l'esprit, il filait dans sa cuisine pour la coucher sur le papier, et complétait ainsi son répertoire, des danses transmises de génération en génération ou créées par lui. Ueli Alder adhéra à SUISA en 1960. Pour l'exploitation de son domaine de 25 hectares, il put compter sur l'aide de ses fils, le violoniste Hans-Ulrich et le joueur de hackbrett Walter. Dans ses compositions, il ne cherchait pas à sortir de la tradition, au contraire de la musique proposée par le plus jeune de ses fils, Noldi Alder, violoniste professionnel qui aime expérimenter dans le domaine de la musique folklorique. Ulrich, dont on dit qu'il connaissait de mémoire des milliers de morceaux traditionnels, composait des danses appenzelloises en tirant son inspiration de la nature, de son environnement agricole et du yodel naturel traditionnel appenzellois, le Zäuerli.

De par ses origines modestes mais sincères, Ulrich Alder créa des morceaux magnifiques intemporels, comme par exemple «Sonnenaufgang auf der Osteregg». Même si le violoniste évoluait de préférence dans sa culture musicale de prédilection, il n'était pas fermé à des suggestions venant de l'extérieur. En automne 2008, alors âgé de 86 ans, il expliquait tout enthousiasmé que la Streichmusik Alder allait se produire bientôt à la télévision aux côtés du rappeur Bligg. Avec cette même envie de nouveauté, le violoniste se réjouissait de voir arriver chaque nouvelle tournée de concerts. Quelques mois avant son décès, Ueli évoquait avec envie le projet d'une nouvelle tournée américaine. Sa dernière apparition, alors âgé de plus de 90 ans, s'est faite lors de la Fête de la Musique 2013 à Urnäsch. A cette occasion, il ne dirigea pas l'ensemble au violon en s'aidant de son archet comme il l'avait fait si souvent, mais accompagna l'ensemble des jeunes Alder à la contrebasse! De nombreux proches et amis ont fait leurs adieux avec reconnaissance au dernier membre des anciens Aldere en rendant hommage à un musicien aimable, drôle et apprécié de tous ceux qui le connaissaient.

Brigitte Bachmann-Geiser

Membres décédés

(jusqu'au 3.10.2014)

Albisetti Silvano 1931, Morbio Inferiore
 Alder Ulrich 1922, Urnäsch
 Bissig Franz 1934, Altdorf
 Corbaz Michel 1944, Lausanne
 Cvetanovic Nebojsa 1961, Spiez
 Ficarelli Mario 1935, São Paulo (BR)
 Florimond Leonard 1927, Yverdon-les-Bains
 Foss Olivier 1920, Rorschacherberg
 Gremion Damien 1975
 Jorand Philippe 1959, Rolle
 Juon Andreas 1918, Götighofen
 Kovacs Tibor 1919, Küsnacht
 Kuenzli Walter 1924, Vevey
 Kunz Ernst Erwin 1917, Zurich

Lazzari Angelo 1929, Genève
 Lüönd Paul 1950, Brunnen
 Manferdini Guido 1931, Münchwilen
 Menar Louis 1939, Glaris
 Muller Norbert 1938, Bulle
 Peter Albert 1931, Meilen
 Schmid Albert 1933, Kirchlindach
 Spichty Werner 1940, Reinach
 Sprecher Lydia 1931, Kriens
 Sutterlet Anne-Francoise 1931, Bienne
 Thomi Germain 1981, Nyon
 Vaishar Wenzel 1920, St-Gall
 Wallimann Anny 1928, Engelberg
 Zimmermann Alfred 1919, Au

ZOOM NOUVEAUX MEMBRES



Amadou Diolo

«Je suis issu d'une famille de griots, de musiciens d'Afrique de l'Ouest», raconte le chanteur sénégalais Amadou Diolo, arrivé en Suisse en 2004. Sa musique allie les sonorités de la Kora – une harpe-luth traditionnelle d'Afrique de l'Ouest – avec des éléments d'afro-reggae. «Ma passion pour l'afro-reggae m'a été transmise par mon père. Il était également un grand joueur de Kora», explique Amadou Diolo.

En 2013, il a sorti son premier album «Africaco», avant de partir plusieurs mois en tournée. Il a notamment été invité par de grands festivals suisses comme le Montreux Jazz Festival ou encore le Rock Oz'Arènes. A ces événements se sont ajoutés d'autres concerts en Europe et au Sénégal, son pays natal. «Actuellement, mon projet principal est l'enregistrement de mon nouvel album avec le groupe Amadou Diolo Band, dont la sortie est prévue pour mai 2015». Ce sera l'occasion de faire des concerts, notamment au Sénégal.

La musique n'est pas l'unique raison qui amène l'auteur-compositeur à retrouver son pays d'origine. Amadou Diolo est membre de l'association «Soutien Sénégal». «Grâce à ma musique, je peux apporter une aide à la population sénégalaise, en particulier pour les jeunes et les personnes les plus vulnérables.» Et il ajoute: «Ma musique me permet d'évoquer tout ce qui me touche au Sénégal.»

Aujourd'hui, Amadou Diolo ne peut pas encore entièrement vivre de sa musique, mais il y travaille. SUISA joue un rôle important dans ce projet. «J'apprécie beaucoup le soutien que SUISA apporte aux artistes. Pour moi, il est important qu'elle s'engage pour les droits et le travail des musiciens. Tout seul, je n'arriverais pas à faire ce que SUISA fait pour moi.» (gt)

Damien Lagger

Après s'être imposé dans le cadre de plusieurs concours nationaux et régionaux, le tromboniste Damien Lagger, 20 ans, fait résolument partie des étoiles montantes de l'univers de la musique à vent. Damien Lagger ne fait pourtant pas uniquement parler de lui en tant qu'interprète; il est aussi compositeur. A tout juste 14 ans, il commence à composer ses propres morceaux. Aujourd'hui, ses œuvres sont commercialisées par les célèbres «Editions Marc Reift». «C'est très important pour moi. Marc Reift me soutient déjà depuis que j'ai 16 ans.» Damien Lagger a sorti un CD en 2013 «The End of the World», réalisé en duo avec son collègue tromboniste Lionel Fumeaux. Il compose d'une part pour des solistes avec accompagnement au piano et d'autre part, il propose des compositions pour différents concours, et avec succès.

Dernièrement, il a en outre écrit son premier morceau pour un brass band. A l'avenir, ce musicien et compositeur de talent souhaite non seulement composer encore davantage pour des orchestres d'instruments à vent, mais il aimerait aussi se lancer dans la musique de film. Pour Damien, qui a terminé son apprentissage de dessinateur en bâtiment il y a une année, la musique est une passion à laquelle il accorde énormément de temps: «Outre deux répétitions par semaine avec différentes formations, je consacre au minimum une heure par jour à pratiquer et à composer.»

C'est grâce à son professeur de musique, le célèbre tromboniste David Rey, qu'il a contacté SUISA. «Etant donné que j'ai déjà composé plusieurs œuvres, il m'a recommandé de m'inscrire à SUISA. Désormais, mes droits d'auteur sont reconnus.» (gt)



CARTE BLANCHE

Le goût solitaire de la musique

Jack Lang, deux fois ministre de la culture (1981–1986 ; 1988–1993), avait coutume de rappeler le caractère universel de la musique. On connaît le refrain: celle-ci rassemble l'humanité et lui propose un langage commun.

Faut-il l'avouer? Cette conception m'a toujours laissé perplexe! La musique, un lien social? C'est ce que certaines universités américaines semblent professer: n'est-il pas plus facile d'y avoir accès si l'on peut tenir la partie de violoncelle de leur orchestre – même lorsqu'on étudie la microbiologie? Immédiatement, je songe à Charles Mingus, humilié devant tous ses camarades de l'orchestre symphonique de Jordan High School par un certain M. Lippi, qui affirma avoir «remarqué que la plupart des Noirs ne savent pas lire la musique». Charles rentra chez lui avec l'envie de mourir.¹

Oui, la musique a souvent joué d'autres rôles que celui de renforcer le lien social!

Quant à moi, j'apprécie infiniment que la musique ... isole! Protégée de l'intersubjectivité et de son cortège de perspectives réciproques (et de propos de circonstance), je goûte ce «doux refuge», selon l'expression de Hermann Hesse. Celui-ci ajoute: «La musique eut d'abord et contre toute attente une conséquence fâcheuse, car elle me captiva presque totalement et me dégoûta du travail scolaire. En revanche (...) elle me rendit silencieux et supportable.»²

Peut-être est-ce ce silence qui est décisif! Chacun peut, comme il l'entend, goûter le phrasé, les contrastes, les textures ou l'architecture de l'éphémère. Chacun est libre d'accepter ou non la proposition esthétique qui s'offre à lui ou encore de dé-

velopper ce que Theodor Reik nomme «la troisième oreille.»³ Cette oreille amarrée à l'intériorité du sujet, qui autorise l'auditeur, le temps d'un moment musical, à devenir une caisse de résonance – à soi-même et au monde sensible. Cette oreille qui se moque des curseurs critiques, des goûts dominants et ne cautionne que ce qui s'arc-boute à un sentiment de liberté, avec ou hors les mots.

Hors les mots, nous voilà délivrés de la tyrannie du sens à partager dans l'imédiateté, des malentendus à dissiper,

des jugements à cautionner. Tous les jours, je remercie la musique de me le permettre...

Texte: Isabelle Mili

¹ Charles Mingus (1982). *Moins qu'un chien*. Edition Parenthèses, traduit de l'américain par Jacques B. Fess.

² Hermann Hesse. «Meine Kindheit». En: *Hinterlassene Schriften und Gedichte von Hermann Lauscher*.

³ Theodor Reik (2002). *Ecouter avec la troisième oreille*. Paris: Bibliothèque des introuvables.

Isabelle Mili
est professeur de didactique
des arts et de la musique
à la Faculté de psychologie et
des sciences de l'éducation
(FPSE) de l'Université de
Genève.



Dates
2014/15

Switzerland @ jazzahead!

Brême: du 23 au 26 avril 2015



Inscrivez-vous au nouveau stand collectif suisse!

La FONDATION SUISA et Pro Helvetia offrent aux personnes intéressées la possibilité de participer à cet événement en tant que professionnels en s'accréditant pour le jazzahead! 2015 au tarif préférentiel de 120 euros (plus TVA) au lieu de 150 euros. Les participants pourront également utiliser le tout nouveau stand collectif suisse agrandi «music made in switzerland», à la halle 6,

en tant que plateforme et lieu de rencontre. (km)

- Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en ligne en tant que co-exposant:
www.fondation-suisa.ch/jazzahead
- Pour un complément d'information, écrivez-nous à:
messen@fondation-suisa.ch
- www.jazzahead.de

Call for Projects

Swiss Games 2014/2015

Pro Helvetia, la FONDATION SUISA, Swissnex et Ludicrous-Zurich Game Festival ont lancé une nouvelle édition du «Call for Projects: Swiss Games». L'objectif est de stimuler le développement de jeux vidéo suisses novateurs ayant une dimension artistique. Dans le cadre de l'attribution du prix, la FONDATION SUISA décerne un prix spécial de CHF 15 000.– pour la meilleure composition musicale originale utilisée pour un projet «Swiss Games».

Les développeurs et designers de tout le pays sont invités à déposer leurs projets jusqu'au 21.12.2014, dernier délai. (km)

- Informations sur la mise au concours:
www.fondation-suisa.ch/swiss-game-selection ou
www.projectswwissgames.ch

Midem 2015

Cannes: du 5 au 8 juin 2015

Ambiance estivale après presque 50 ans d'hiver: le Midem de Cannes (salon musical) aura lieu en 2015 pour la première fois au mois de juin, du 5 au 8. Le 49^e Midem propose en outre une nouvelle plate-forme pour les labels et les artistes ainsi que des surfaces d'exposition plus vastes sur lesquelles seront présentées les évolutions technologiques et différentes innovations. Les participants suisses au Midem peuvent dès maintenant demander leur accréditation auprès de la FONDATION SUISA, au tarif préférentiel de 395 euros. L'infrastructure du stand suisse sera à nouveau à disposition en 2015. (eri)

- Informations concernant une participation au Midem:
www.fondation-suisa.ch/midem/
- www.midem.com

Prochains rendez-vous

16./17.12.2014

Conseil de SUISA et réunions des commissions, Zurich

20.1.2015

Dernier délai pour la remise de propositions à l'attention de l'Assemblée générale 2015

Comme prévu au ch. 9.2.4 des Statuts, les membres peuvent déposer par écrit des points à mettre à l'ordre du jour, ou des propositions pour l'Assemblée générale ordinaire de l'année en cours (19 juin 2015), cela jusqu'au 20 janvier 2015. Une telle requête doit être soutenue par au moins 50 membres et être remise par écrit, avec indication d'un représentant habilité à retirer la demande ou à la modifier.

26.1.2015

Best Swiss Video Clip «Upcoming Award Night», Soleure

26.–28.3.2015

m4music, Lausanne et Zurich

8./9.4.2015

Conseil de SUISA et réunions des commissions, Zurich

23.–26.4.2015

jazzahead!, Brême

20.–23.5.2015

Classical:NEXT, Rotterdam

29.5.2015

Commission de Répartition et des œuvres de SUISA, Berne

Tous les sociétaires de SUISA peuvent participer à cette réunion, avec voix consultative.

5.–8.6.2015

Midem, Cannes

19.6.2015

Assemblée générale SUISA, Fribourg